



Depot de bilan et caution personnelle

Par **piressandra**, le **16/11/2016** à **23:37**

bonsoir j ai repris une entreprise en juin 2012 qui marchait très bien à ce jour suite à de nombreux problèmes avec mes salariés vols dans la caisse vole de produits et la naissance de ma fille qui s'est très mal passé donc une absence prolongée de plus de 7 mois aujourd'hui je suis dans l'incapacité de payer TVA URSSAF et autres créanciers comme le loyer je dois déposer le bilan je suis caution personnelle il me reste à ce jour 98000 € à régler à la banque et mes autres dettes de loyer si je dépose le bilan suis-je redevable de tout ça je suis propriétaire d'un appartement que je paye encore en crédit je ne sais plus quoi faire merci de m'informer au de m'éclairer